

La responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation

Rapport final de la section du Québec de l'Assemblée
parlementaire de la Francophonie

Présenté par Geneviève Hébert (députée, Québec)

Juillet 2026



// COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

Les informations présentées dans ce document ne constituent pas un portrait exhaustif et ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble des parlements de l'espace francophone. Elles constituent plutôt un regard sur l'expérience des sections de l'APF et visent à outiller les parlementaires pour lutter contre la désinformation, principalement au sein des parlements.

“
Être parlementaire n’est pas un
métier, c’est un engagement. C’est
un engagement qui exige
exemplarité et pleine conscience
de ses responsabilités
”

Discours du Président du Sénat français, Monsieur Gérard Larcher, lors
de la réunion de la Commission des affaires parlementaires de
l’Assemblée parlementaire de la Francophonie à Paris le 7 juillet 2025

Contexte

Depuis plusieurs années, la désinformation s’impose comme l’un des principaux défis auxquels sont confrontées les démocraties contemporaines. Accélérée par la numérisation de l’espace public, elle affecte la qualité du débat citoyen, nourrit la polarisation et fragilise la confiance envers les institutions.

En raison de leur statut, de leur notoriété et de leur influence dans l’espace public, les parlementaires exercent un rôle clé dans la promotion d’un environnement informationnel sain. Dans ce contexte, les parlementaires doivent se questionner sur leur propre responsabilité éthique et déontologique face à la circulation massive et rapide de désinformation.

Responsabilité éthique vs Responsabilité déontologique

La **responsabilité éthique des parlementaires** renvoie au devoir des élus d’agir selon les principes moraux fondamentaux associés à l’exercice d’une charge publique, même lorsque ces principes ne sont pas explicitement codifiés dans une règle ou une loi. Elle implique que les parlementaires, guidés par l’intérêt public, la justice, la transparence, l’intégrité et le respect des citoyens, exercent leur rôle de manière à honorer la confiance démocratique qui leur est accordée.



La **responsabilité déontologique des parlementaires** désigne l’obligation, pour les membres d’un parlement, de respecter les règles de conduite, les devoirs et les normes établis dans les codes, lois ou directives qui encadrent leur fonction publique. C’est donc l’obligation, pour les élus, de se conformer aux devoirs formels et aux standards de comportement codifiés qui encadrent la fonction parlementaire, au-delà de leurs propres convictions personnelles.

Depuis 2022, la section du Québec travaille au sein de la Commission des affaires parlementaires de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie sur la question de la désinformation et ses effets sur les parlements.

Constatant les risques démocratiques posés par la désinformation et les dérives informationnelles, la section du Québec a souhaité, avec ce rapport, approfondir la question de la responsabilité particulière des parlementaires : ont-ils un devoir de diffuser une information vraie, vérifiée et contextualisée ? Quel est leur rôle dans la lutte contre la désinformation ? Doivent-ils avoir une posture exemplaire sur les réseaux sociaux et dans leurs communications publiques ?

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des travaux de la section du Québec sur l'ouverture des parlements (2022) et les effets de la désinformation sur les parlements (2024), en visant cette fois un approfondissement de la question de la responsabilité qui incombe aux élus dans un contexte où leurs communications, notamment sur les réseaux sociaux, peuvent influencer de manière significative les perceptions, les comportements et la confiance du public.



À LIRE



[Ouverture des parlements. Observations sur les bonnes pratiques des parlements francophones pour un rapprochement des institutions et des populations.](#) Rapport présenté par la section du Québec à la Commission des affaires parlementaires de l'APF (2022).

[La désinformation et ses effets sur les parlements. Contribution de la section du Québec de l'APF à l'étude des effets de la désinformation sur les parlementaires et les milieux parlementaires.](#) Rapport présenté à la Commission des affaires parlementaires de l'APF (2024).

Démarche

Dès le début de ses travaux en 2024, la section du Québec a manifesté sa volonté de collaborer avec le **Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires** (RFEDP), dont l'expertise en matière de normes éthiques et déontologiques dans les parlements francophones constitue un atout majeur. Cette collaboration s'imposait d'autant plus naturellement qu'un [accord-cadre](#) entre le RFEDP et l'APF, ratifié en 2022, vise précisément à renforcer les synergies entre les deux organisations. L'initiative conjointe mise en œuvre dans le cadre du présent rapport s'inscrit ainsi pleinement dans la continuité et les objectifs de cet accord, en consolidant une coopération déjà établie et en valorisant une expertise complémentaire au service des parlements.



Qu'est-ce que le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires (RFEDP) ?



Créé en 2019, le RFEDP est une organisation qui regroupe des institutions publiques de l'espace francophone exerçant des fonctions dans le domaine de l'éthique et de la déontologie parlementaires.

Sa mission est de favoriser l'échange entre les parlements francophones et les entités intéressées par la déontologie et l'éthique. Ensemble, ils contribuent à la réflexion autour de ces enjeux et à leur promotion au sein de l'espace francophone.

Le Réseau compte aujourd'hui 29 organisations membres issues de 15 pays.

Site Web : www.rfedp.org

Cette collaboration s'est articulée autour de trois étapes :

1 Préparation conjointe d'un atelier consultatif pour les parlementaires.

Lors de la réunion de la CAP à Vientiane (Laos) en mars 2025, la section du Québec a proposé aux participants un atelier consultatif pour connaître leur perception quant au rôle des parlementaires face à la désinformation. Le questionnaire soumis aux parlementaires avait été élaboré en collaboration avec le RFEDP. Les résultats obtenus ont été diffusés aux membres de la CAP lors de sa réunion à Paris (France) en juillet 2025 et sont présentés dans la section suivante du présent rapport.

2 Diffusion des résultats de la consultation auprès des membres du RFEDP.

Dès la phase de préparation de l'atelier consultatif, la section du Québec et le RFEDP ont souhaité que les réponses recueillies auprès des parlementaires soient partagées avec les membres du Réseau, afin de nourrir leurs propres réflexions sur la responsabilité éthique et déontologique des élus face à la désinformation. Dans cette optique, la rapporteure de la section du Québec a été invitée à présenter les résultats de la consultation lors de l'Assemblée générale 2025 du RFEDP, contribuant ainsi à enrichir les discussions du Réseau sur cet enjeu.

3 Organisation par le RFEDP d'un atelier de formation destiné aux parlementaires.

S'appuyant sur les réponses obtenues lors de la consultation, le RFEDP a préparé et animé un atelier de formation, de réflexion et d'échanges destiné à développer les réflexes éthiques des parlementaires face à la désinformation, notamment sur les médias sociaux. L'atelier de formation a eu lieu lors de la réunion de la CAP en juillet 2025. Un résumé est proposé dans la quatrième section du présent document.

À la suite de ces travaux, une quatrième étape a été ajoutée à la démarche puisque la section québécoise souhaitait conclure son rapport avec des propositions d'engagements parlementaires co-construites avec les membres de la CAP.

4 Organisation d'un atelier de co-construction d'engagements pour les parlementaires.

Un atelier participatif a été organisé lors de la réunion de la CAP à Port-Louis (Maurice) en avril 2026 afin de permettre aux parlementaires de définir ensemble des engagements communs et applicables pour agir contre la désinformation, en cohérence avec les exigences éthiques et déontologiques liées à leur fonction. Les engagements retenus à l'issue de cet atelier ont été intégrés au présent rapport.



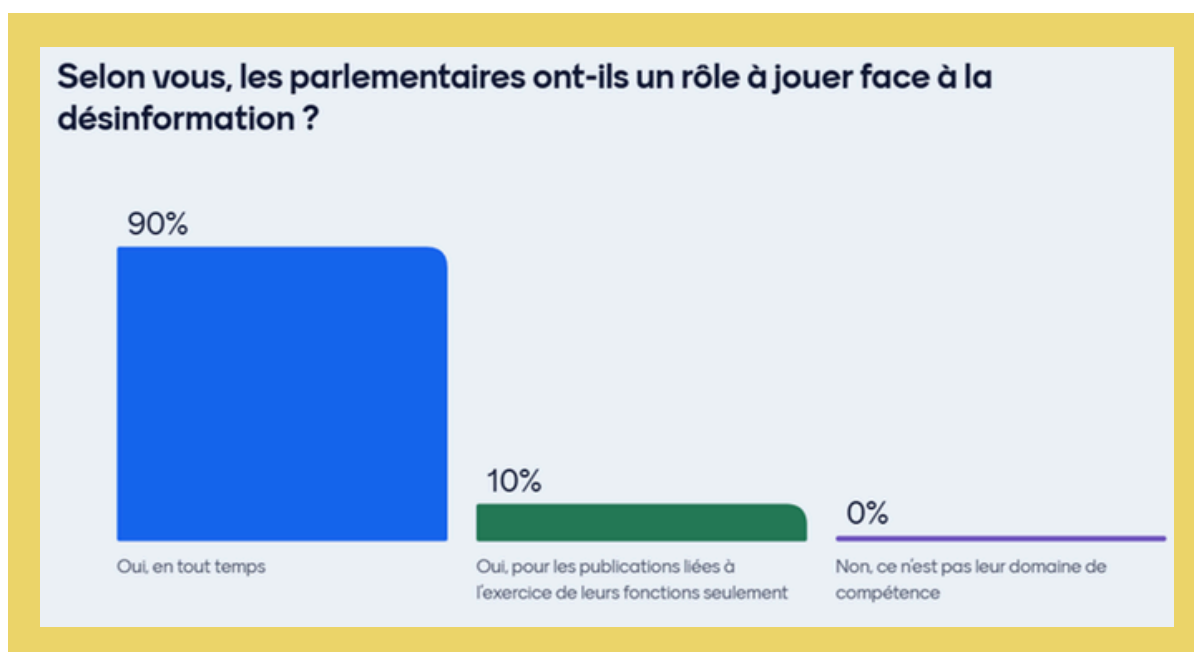
Le rapport propose une synthèse des travaux menés par la section du Québec au sein de la CAP depuis 2024 sur la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation. Il présente les résultats de la consultation réalisée en mars 2025 et revient sur l'atelier de formation, de réflexion et d'échanges animé par le RFEDP en juillet 2025. Il met également de l'avant des exemples d'outils susceptibles d'aider les parlementaires à faire face à la désinformation et se conclut sur des propositions d'engagements pour les parlementaires.

Regard sur la perception des parlementaires: résultats de la consultation menée auprès de la CAP

La réunion de la CAP, tenue à Vientiane en mars 2025 à l'invitation de la section laotienne, a offert à la section du Québec l'occasion de sonder les participants sur l'enjeu de la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation. Huit questions, élaborées en étroite collaboration avec le RFEDP, ont été soumises aux participants. Une quinzaine de personnes, représentant une dizaine de parlements, y ont répondu en temps réel à l'aide de leur téléphone mobile.

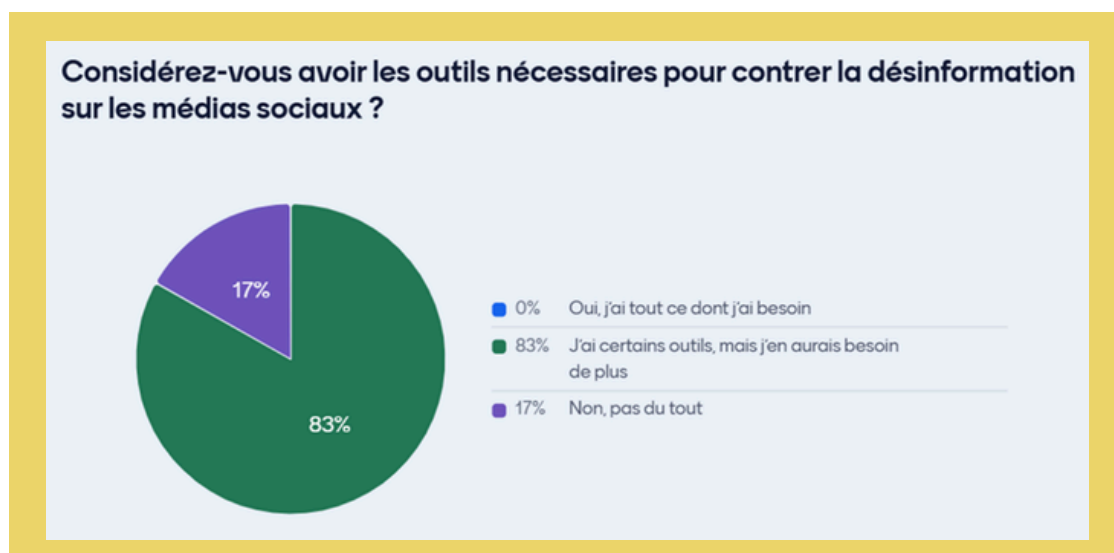
Cette consultation offre un regard sur la perception qu'ont les parlementaires de leur propre responsabilité éthique et déontologique face à la désinformation. Les résultats se déclinent comme suit :

Rôle des parlementaires face à la désinformation



90 % des répondants estimaient que les parlementaires ont un rôle à jouer «en tout temps» dans la lutte contre la désinformation, ce qui témoigne d'un sentiment clair de responsabilité des parlementaires.

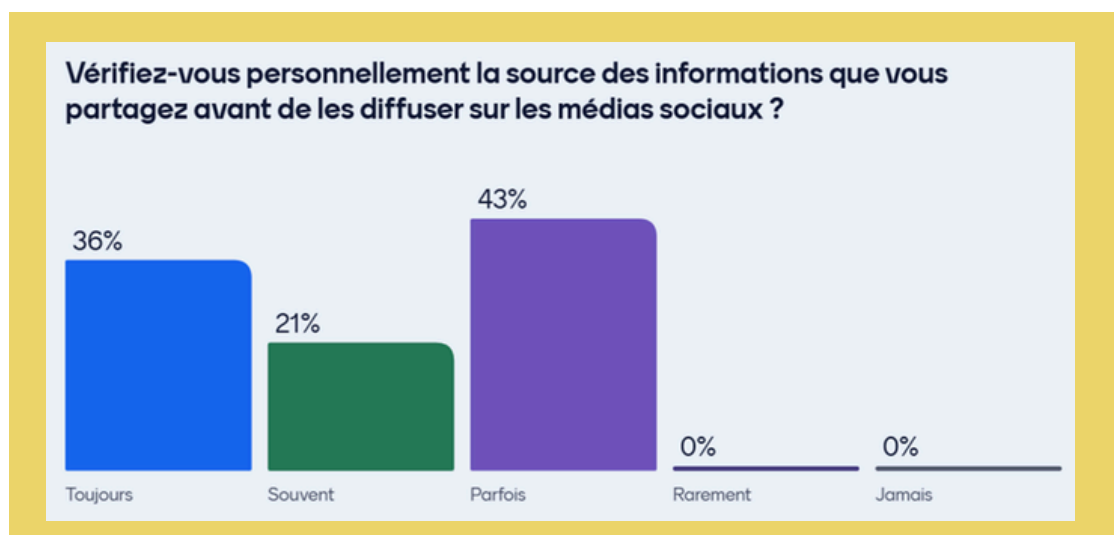
Capacités et outils



83 % ont déclaré disposer de certains outils, tout en exprimant le besoin d'en obtenir davantage pour mieux faire face aux infos. Cette donnée confirme le besoin des parlementaires d'avoir davantage de soutien pour contrer la désinformation.

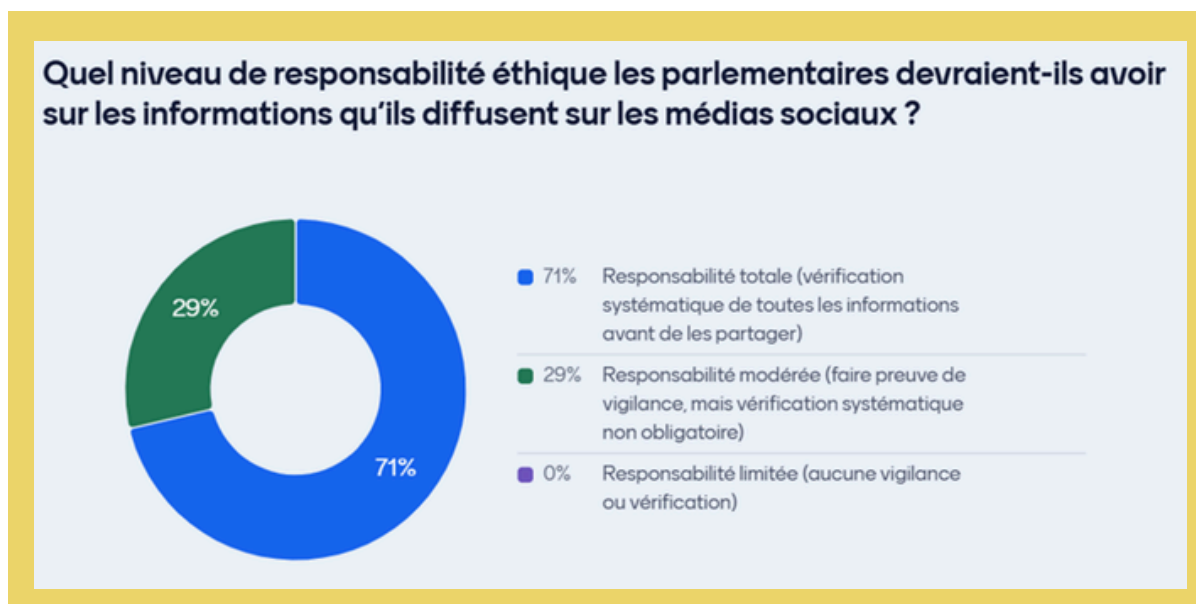
Les outils mis en lumière dans le présent rapport, à l'instar de l'atelier de formation organisé par le RFEDP en juillet 2025 à l'intention des membres de la CAP, visent précisément à mieux outiller les parlementaires face à la désinformation.

Vérification des sources



Parmi les personnes sondées, 36 % ont indiqué vérifier toujours, 21 % souvent, et 43 % parfois les informations qu'ils relaient sur les médias sociaux, ce qui révèle le besoin d'améliorer les réflexes de vérification systématique afin que les parlementaires adoptent des pratiques informationnelles responsables.

Niveau de responsabilité éthique attendu

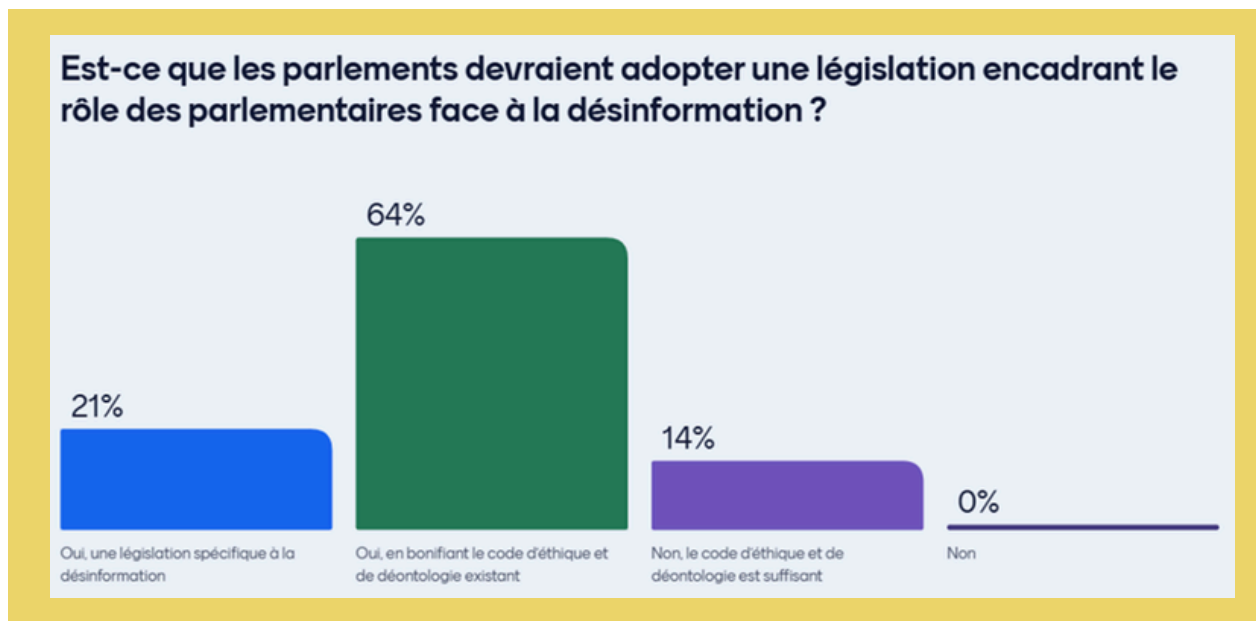


71 % considéraient que les parlementaires devraient avoir une responsabilité totale quant aux informations qu'ils diffusent sur les médias sociaux, impliquant une vérification systématique des informations diffusées ; 29 % estimaient qu'une responsabilité modérée est suffisante.

Rôle des organes de régulation



Les répondants ont classé par ordre d'importance les responsabilités attendues des organes de régulation quant à la désinformation. Le principal rôle ciblé consiste à sensibiliser les parlementaires aux risques associés à la désinformation. Le second rôle vise à proposer des lignes directrices afin de clarifier les responsabilités des parlementaires en la matière. Ces éléments traduisent un besoin de mieux comprendre et clarifier les enjeux liés à la désinformation dans l'exercice des fonctions parlementaires. Par ailleurs, le rôle jugé le moins prioritaire par les parlementaires participants est celui relatif à l'imposition de sanctions ou de mesures disciplinaires. Cela suggère une priorité accordée, par les participants, à la sensibilisation et au renforcement des capacités en amont de toute approche coercitive.



64 % se sont prononcé pour une bonification des codes d'éthique et de déontologie existants afin d'encadrer explicitement la responsabilité des élus face à la désinformation. Cette mesure exige l'existence préalable d'un tel code et rappelle l'importance pour les parlements de se doter d'un outil encadrant la conduite des élus afin d'assurer leur intégrité et leur respect des institutions démocratiques.

Responsabilité déontologique

Actuellement, le RFEDP est à même de constater, à partir des consultations et des discussions tenues avec ses membres, que la plupart des codes d'éthique et de déontologie parlementaires dans l'espace francophone n'abordent pas la question de la désinformation.



En revanche, on voit de plus en plus de parlements adopter des cadres législatifs sanctionnant la désinformation, notamment dans les contextes électoraux. Plusieurs exemples sont donnés dans le précédent rapport de la section du Québec : [La désinformation et ses effets sur les parlements. Contribution de la section du Québec de l'APF à l'étude des effets de la désinformation sur les parlementaires et les milieux parlementaires](#). Rapport présenté à la Commission des affaires parlementaires de l'APF (2024).

Les organes responsables en matière d'éthique et de déontologie parlementaires peuvent également fournir aux parlementaires des lignes directrices pour les informer des principes éthiques et des règles déontologiques qu'ils doivent prendre en considération lors de l'utilisation des médias sociaux. Par exemple, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale du Québec a publié en mars 2025 des [lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux à l'intention des membres de l'Assemblée nationale et des membres du personnel politique](#).



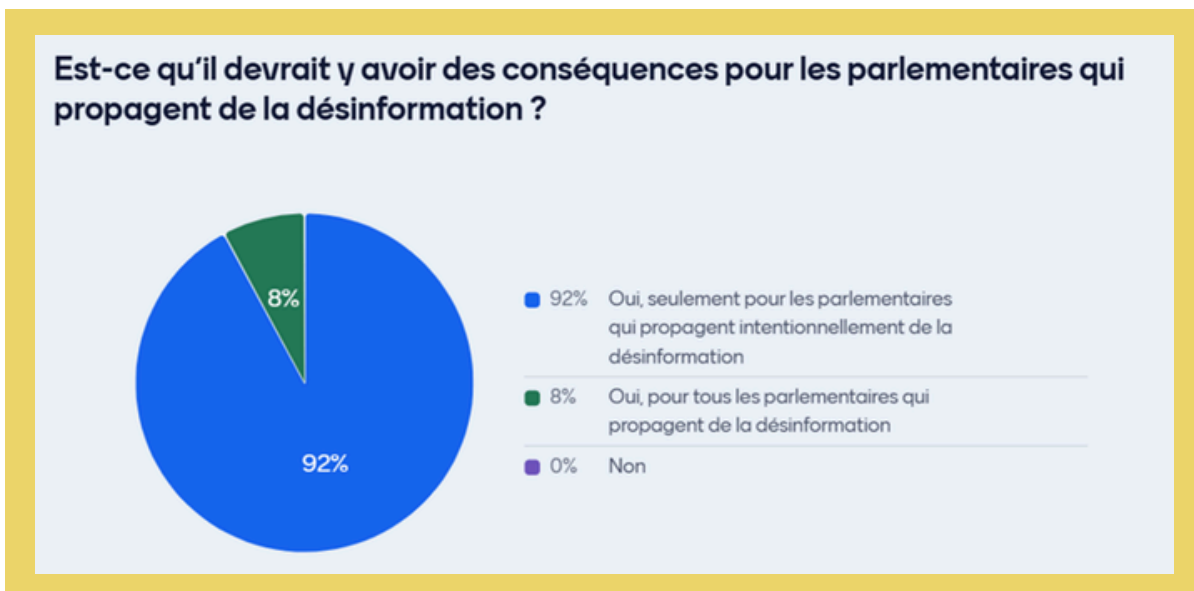
**Lignes directrices
sur l'utilisation
des médias sociaux**

À l'intention des membres de l'Assemblée nationale
et des membres du personnel politique

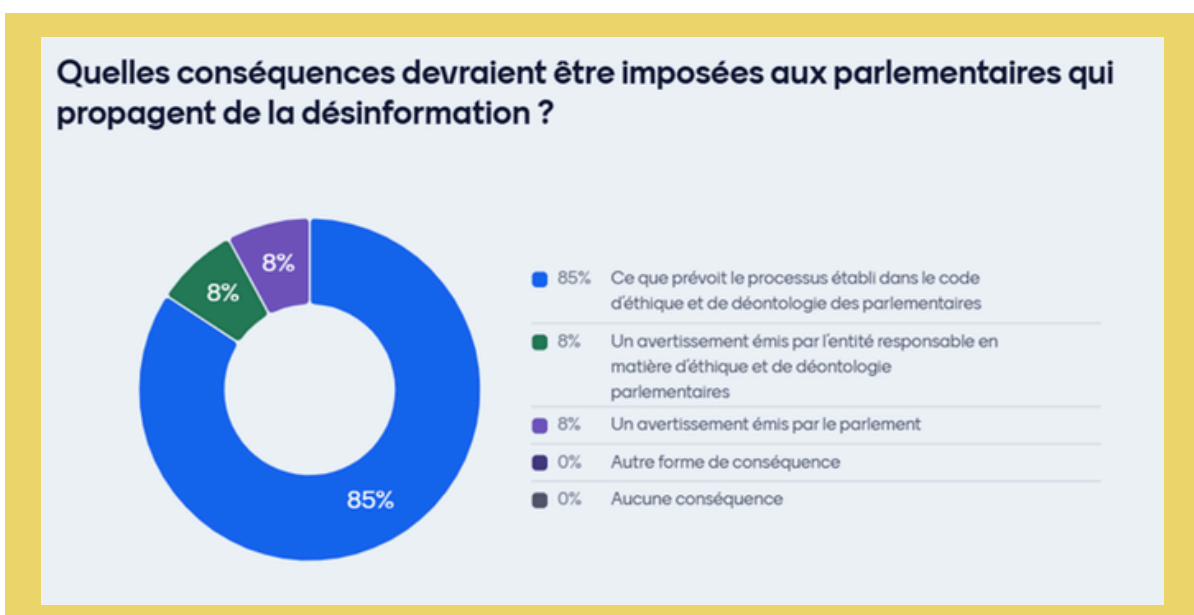
MARS 2025



Conséquences pour la diffusion de désinformation



92 % croient que des conséquences sont nécessaires lorsqu'un parlementaire propage intentionnellement de la désinformation.



85 % des répondants recommandaient d'utiliser les mécanismes prévus par les codes d'éthique et de déontologies pour sanctionner un parlementaire diffusant de la désinformation, plutôt que de créer de nouveaux régimes disciplinaires. Cette donnée démontre une adhésion réelle et une confiance des parlementaires envers les codes d'éthique et de déontologie, ainsi que l'importance pour les parlements de se doter de tels codes.

Ces résultats témoignent de la volonté affirmée des parlementaires d'être mieux formés, mieux encadrés et davantage outillés pour agir avec intégrité dans un contexte de circulation massive d'infox.

Aiguiser les réflexes des parlementaires: retour sur l'atelier du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires



L'atelier organisé par le RFEDP dans le cadre de la réunion de la Commission des affaires parlementaires en juillet 2025 avait pour objectif central d'outiller les parlementaires face aux enjeux éthiques posés par la désinformation, en particulier dans leur utilisation quotidienne des médias sociaux.

L'atelier poursuivait plusieurs objectifs complémentaires :

- Renforcer les réflexes éthiques des parlementaires dans leur usage des médias sociaux, notamment lorsque surviennent des situations de propagation involontaire d'informations fausses.
- Favoriser une réflexion collective sur les valeurs, les responsabilités et les pratiques qui doivent guider les élus dans un environnement numérique où les risques de manipulation sont élevés.
- Encourager la prise de conscience des effets potentiels des publications des parlementaires sur la confiance du public et sur la crédibilité des institutions démocratiques.

L'atelier visait ainsi à développer non seulement des compétences techniques de vigilance, mais aussi une compréhension éthique du rôle particulier des parlementaires dans la préservation d'un espace informationnel fiable.

Animé par le RFEDP, l'atelier proposait ainsi des situations concrètes inspirées de cas réels auxquels les parlementaires peuvent être confrontés.

Pour chaque situation, un processus de réflexion guidée invitait les participantes et participants à analyser les valeurs interpellées, les conflits potentiels entre ces valeurs, ainsi que les impacts de chaque décision sur leur intégrité personnelle, la perception du public et la réputation du parlement. La mise en commun des réflexions a favorisé le partage d'expériences et l'identification de bonnes pratiques.

Les mises en situation abordaient trois grands thèmes reflétant les défis éthiques les plus fréquemment rencontrés par les élus:

1

La responsabilité dans la diffusion de contenus affectant la crédibilité des institutions publiques

- Un scénario soulignait la rapidité avec laquelle une publication erronée peut ébranler la confiance du public et alimenter la contestation de l'intégrité des institutions, rappelant l'importance de corriger rapidement les erreurs et d'adopter une posture transparente.

2

La vérification des sources et les mécanismes internes de validation

- Un scénario mettait en lumière le rôle crucial du personnel parlementaire, la nécessité d'établir des processus internes de vérification des sources et l'obligation pour l' élu d'assumer la responsabilité des publications partagées en son nom, même lorsqu'elles proviennent de collaborateurs.

3

Les comportements attendus face à la désinformation relayée par des collègues

- Un dernier scénario portait sur sa propre responsabilité face à la diffusion d'informations fausses par un collègue, ainsi que sur les mécanismes possibles d'intervention, que ce soit le dialogue direct, le recours aux instances déontologiques ou la sensibilisation interne.

L'atelier du RFEDP a permis de renforcer la compréhension des enjeux éthiques liés à la désinformation et de développer, chez les parlementaires, une réflexion structurée sur leurs responsabilités dans un environnement informationnel complexe. Il a contribué à mieux outiller les élus pour favoriser l'adoption de pratiques communicationnelles rigoureuses, transparentes et conformes aux exigences de leur fonction.

Lutter contre la désinformation: quelques exemples d'outils

Dans l'espace francophone, un large éventail d'outils est désormais disponible pour soutenir les parlementaires dans la lutte contre la désinformation. Ces outils peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- des **outils de vérification des faits** (plateformes journalistiques, initiatives spécialisées, applications collaboratives) ;
- des **guides d'information et de bonnes pratiques**, produits par des organisations internationales ou interparlementaires ;
- des **ressources d'éducation aux médias et à l'information**, visant à renforcer l'esprit critique des élus, des jeunes et du grand public ;
- des **conseils, formations et modules interactifs** offerts par des institutions parlementaires ou des réseaux spécialisés en éthique ;
- des **outils technologiques émergents** intégrant l'intelligence artificielle pour détecter, contextualiser ou analyser la circulation de fausses informations.

Ces différentes catégories d'outils reflètent la diversité des approches nécessaires pour comprendre, prévenir et contrer les phénomènes de désinformation dans l'espace public

Qu'en est-il de l'intelligence artificielle?



L'intelligence artificielle (IA) transforme profondément la responsabilité éthique des parlementaires en amplifiant la menace informationnelle.

Elle facilite la diffusion massive de contenus trompeurs et rend de plus en plus difficile la distinction entre le vrai et le faux, notamment avec l'essor de technologies comme les hypertrucages et les contenus synthétiques. Ces outils peuvent porter atteinte à l'intégrité des personnalités publiques, des institutions et même des processus électoraux, en produisant des manipulations d'un réalisme convaincant.

Face à ces défis, les élus doivent redoubler de vigilance et renforcer leurs compétences afin de mieux comprendre et encadrer ces technologies. L'IA complexifie également le travail législatif en obligeant à trouver un équilibre délicat entre la lutte contre la désinformation et la protection de la liberté d'expression. Elle impose ainsi une rigueur accrue dans la vérification des sources, puisque des contenus falsifiés peuvent désormais paraître authentiques.

Paradoxalement, l'IA peut aussi devenir un levier pour lutter contre la désinformation. Elle permet notamment de détecter plus rapidement les contenus manipulés, d'identifier les campagnes coordonnées par des acteurs malveillants et d'automatiser certaines vérifications factuelles à grande échelle. Utilisée de manière responsable, l'IA peut ainsi soutenir le travail des parlementaires et des institutions en renforçant leur capacité à repérer, analyser et contrer les fausses informations.

 Au Québec, le consortium de chercheurs IVADO et le Centre d'expertise internationale de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA) ont proposé aux partis politiques une initiative transpartisane : un [code de bonne conduite pour l'utilisation de l'IA par les partis politiques du Québec](#). Inquiets de l'impact de l'IA sur la démocratie, ces experts proposent aux partis politiques d'adhérer à ce code de conduite engageant les signataires à une utilisation responsable, transparente et sécuritaire de l'IA.

Dans son précédent rapport [La désinformation et ses effets sur les parlements](#) présenté en 2024, la section du Québec a ciblé une multitude d'outils de lutte contre la désinformation utiles aux parlementaires francophones. Elle y met en lumière des initiatives de vérification des faits dans l'espace francophone, des ressources pédagogiques, des formations et des guides destinés aux parlementaires ainsi que des outils de sensibilisation adaptés au contexte institutionnel.

Les parlementaires sont invités à s'y référer, ce document constituant toujours un socle pertinent pour identifier les ressources disponibles dans l'espace francophone.



Parmi les outils phares, il convient de souligner de nouveau l'importance de la [Plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation](#) (ODIL), développée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Déjà mentionnée dans le rapport de 2024, ODIL est demeurée l'initiative centrale de l'OIF en matière de lutte contre la désinformation.

ODIL offre une multitude d'outils en français pour favoriser la lutte contre la désinformation, incluant:

- un répertoire des initiatives francophones de vérification des faits ;
- des ressources pédagogiques sur l'éducation aux médias ;
- des formations, des études et des analyses ;
- une veille stratégique, notamment via son infolettre **Lul** ;
- des outils techniques pour mieux comprendre les nouvelles formes de manipulation (comme la géolocalisation d'images ou les usages de l'IA dans la vérification des faits).



Ces ressources, régulièrement mises à jour, font d'ODIL un point d'entrée incontournable pour les parlementaires souhaitant suivre l'évolution des pratiques, des outils et des stratégies dans la Francophonie.



Quelques nouveautés...

Depuis 2024, de nouvelles ressources et initiatives ont émergé dans l'espace francophone. Elles offrent des capacités accrues de détection, de vérification ou de compréhension des dynamiques de désinformation, particulièrement dans un environnement où l'intelligence artificielle et les opérations d'ingérence se multiplient. Les quelques exemples suivants ont été récemment développés au sein de l'espace francophone.

Cambodge et Laos : [Médiasie](#)

Cameroun : [KubaaruCheck](#)

France : [De Facto](#)

Mali : [Sciences Check](#)

République du Congo : [Fact-Check Congo](#)

République démocratique du Congo : [Thibitisha Fact](#)

Tchad : [SaoCheck](#)



Conscient que de nombreuses informations fausses, approximatives ou désuètes circulent à son sujet, le Sénat français a développé le site [Infox.sénat](#) qui permet de rectifier les faits et de fournir une information vérifiée sur différentes actualités touchant les travaux parlementaires, les sénateurs ou le Sénat en général.

Une bonne pratique: certains parlements assurent une veille proactive quant aux nouveaux mécanismes de désinformation et en informent les élus afin qu'ils soient davantage vigilants.



Le déploiement de "chatbots" francophones pour la vérification des faits

On voit apparaître dans le paysage des vérificateurs de faits des agents conversationnels (*chatbots*), tels qu'[Akili Check](#) et [MyDataCheck](#) qui ont été développés en Afrique francophone. Ces *chatbots* sont conçus pour appuyer les démarches de vérification des faits. Ils permettent d'analyser automatiquement des textes, des images et des vidéos, tout en offrant un accompagnement instantané à chaque étape du processus de vérification. Ils sont accessibles via leur site Web, WhatsApp ou encore leurs applications mobiles.



Ils constituent ainsi des ressources précieuses pour les parlementaires qui souhaitent intégrer des réflexes de vérification rapides et efficaces dans leur pratique quotidienne.

Conclusion: des engagements parlementaires pour renforcer la responsabilité éthique face à la désinformation

Les travaux menés par la section du Québec depuis 2024 mettent en évidence une réalité claire: la désinformation constitue un défi majeur pour les démocraties contemporaines. Les parlementaires, en raison de leur rôle et de leur visibilité, doivent assumer une responsabilité particulière dans la diffusion d'une information fiable et vérifiée. Les résultats de la consultation menée en mars 2025 témoignent d'ailleurs d'un consensus fort en ce sens, notamment en ce qui a trait au rôle des élus face à la désinformation et à l'importance d'une vigilance accrue dans leurs pratiques communicationnelles.

Quant aux échanges issus de l'atelier de formation animé par le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires, ils ont également permis de souligner l'importance de développer des réflexes éthiques concrets, tant dans la vérification des sources que dans la gestion des situations où des informations inexactes sont diffusées ou relayées. Dans ce contexte, l'atelier de co-construction tenu en avril 2026 a constitué une étape déterminante en permettant aux parlementaires de traduire ces constats en engagements communs, adaptés à l'exercice de leurs fonctions.

À l'issue de cet exercice collaboratif, les membres de la CAP ont retenu les engagements suivants qui, sans remettre en question la liberté d'expression essentielle des parlementaires dans l'exécution de leur mandat, visent à mobiliser les élus dans la lutte contre la désinformation :

1 Développer un réflexe de vérification des faits

Se responsabiliser et responsabiliser son équipe afin de vérifier l'exactitude et la fiabilité des informations avant de les publier ou de les relayer. Il incombe au parlementaire d'être conscient de sa responsabilité et de son exposition face aux impacts publics de la désinformation. Ces réflexes doivent aussi être transmis à l'entourage parlementaire.

2 Rectifier promptement toute erreur avérée

Tout en reconnaissant le droit à l'erreur, corriger rapidement toute information inexacte publiée sur les médias sociaux. Diffuser la source vérifiée dans les plus brefs délais dans un souci de transparence et de maintien de la confiance du public.

3 Être vigilant face aux nouvelles pratiques informationnelles

Demeurer attentif aux nouvelles formes de désinformation, aux stratégies émergentes de manipulation de l'information et aux usages malveillants des technologies numériques, notamment sur les médias sociaux, afin d'adapter ses pratiques de communication en conséquence.

Ces engagements, issus d'une réflexion collective des parlementaires de la CAP, traduisent une volonté partagée de renforcer l'intégrité de l'information dans l'espace public et de promouvoir des pratiques exemplaires en matière de communication publique.

Dans le contexte parlementaire, la lutte contre la désinformation repose autant sur la déontologie, à savoir l'élaboration de règles et de cadres institutionnels adaptés par les parlements, que sur l'éthique, soit l'adoption par les parlementaires de comportements responsables au niveau individuel et collectif. En s'engageant à agir avec rigueur, transparence et vigilance, les parlementaires de l'APF contribuent activement à renforcer la confiance du public envers les institutions démocratiques et à préserver la qualité du débat public dans l'espace francophone.

